

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **RTE Réseau de Transport d'Électricité**

Commune et département : **13008 MARSEILLE – BOUCHES DU RHONE**

Adresse : **46 avenue Elsa Triolet**

Téléphone : **04 88 67 44 86** Fax :

Email : **pierre.cachenaut@rte-france.com**

Nom du projet : **Création du poste électrique 225 000 / 63 000 volts OLLIERES, de son accès, et de ses raccordements.**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet consiste à construire sur la commune d'Ollières dans le département du Var, un poste électrique 225 000 / 63 000 volts, raccordé en technique aérienne sur la ligne aérienne à 225 000 volts BOUTRE-COUDON. Ce futur poste sera relié au poste existant de SAINT-MAXIMIN par une liaison souterraine à 90 000 volts (exploitée à 63 000 volts) de 4,1 km qui sera créée dans le cadre du projet.

Le futur poste électrique sera un lieu clôturé d'environ 2 hectares, constitué d'une plateforme gravillonnée sur laquelle seront implantés les appareils électriques (transformateur, disjoncteurs, sectionneurs,...) ainsi qu'un bâtiment d'environ 200 m² abritant le contrôle commande du poste de transformation.

La fonction du poste de transformation d'Ollières est de recevoir l'énergie électrique en 225 000 volts ou en 63 000 Volts et de la répartir vers les réseaux 225 000 volts et 63 000 volts en assurant la jonction des différents réseaux électriques et l'aiguillage de l'énergie électrique vers les lieux de consommation.

Le raccordement en technique aérienne se fera par l'implantation d'un support supplémentaire qui sera placé dans l'axe de la ligne existante à 225 000 volts BOUTRE-

COUDON et par le déroulage des câbles aériens entre ce support et le futur poste sur une courte longueur de 180 mètres environ.

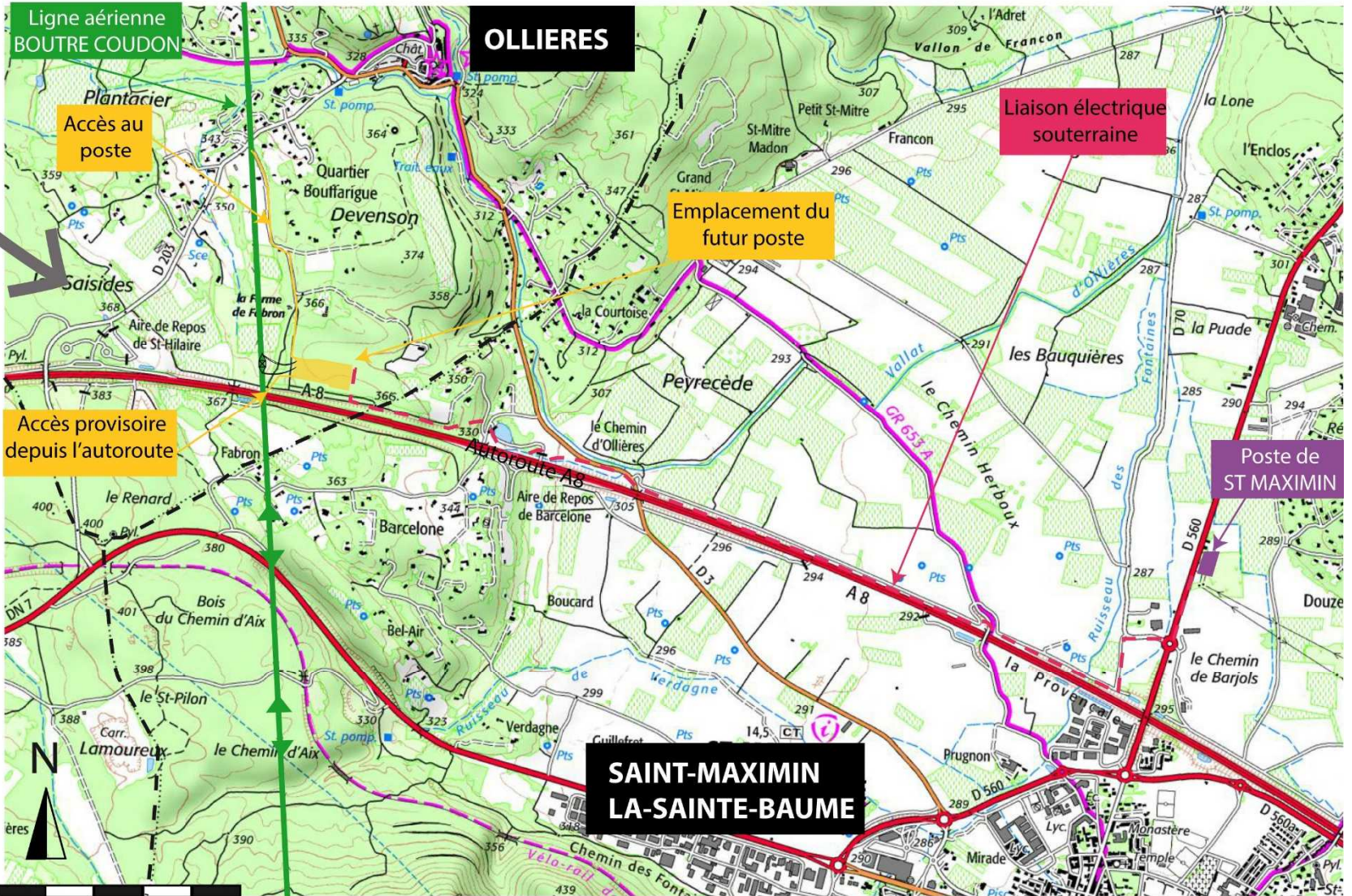
La liaison souterraine à 90 000 volts cheminera sous chemin ou voirie depuis le nouveau poste d'Ollières jusqu'au poste existant de Saint-Maximin. Elle concerne les communes d'Ollières et de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Le poste électrique de transformation sera un lieu clôturé interdit au public, comprenant des équipements électriques dont le rôle est d'aiguiller ou de modifier l'énergie électrique. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Il est télésurveillé et télécommandé 24h/24h depuis le centre de conduite régional de RTE. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques sont réalisées plusieurs fois par an.

Une liaison souterraine est invisible après réalisation ; cependant une bande de 5 mètres à son aplomb fait l'objet d'une servitude. Sur cette bande, les constructions et les arbres à racines profondes sont interdits. Les autres cultures sont autorisées.

L'accès au poste se fera depuis la Route Départementale 203 par le Chemin de Fabron, voie existante qui sera élargie pour passer de 4 à 6 m sur un linéaire de 900 m. Pour l'acheminement du transformateur, il sera peut-être nécessaire de créer un accès depuis l'autoroute A8 : bretelle provisoire puis 100m sur chemin existant puis 100m en terrain naturel.

Emplacement du projet de poste électrique et de ses raccordements aériens et souterrains







Installations existantes

-  Ligne aérienne Boutre-Coudon
-  Poste de Saint-Maximin

Installations projetées

Poste, raccordement aérien et liaison électrique souterraine

-  Emplacement du poste
-  Accès au poste
-  Nouveau support et son raccordement au poste
-  Tracé de la liaison souterraine

0 1000 m





Emplacement du projet de poste électrique et de ses raccordements aériens et souterrains

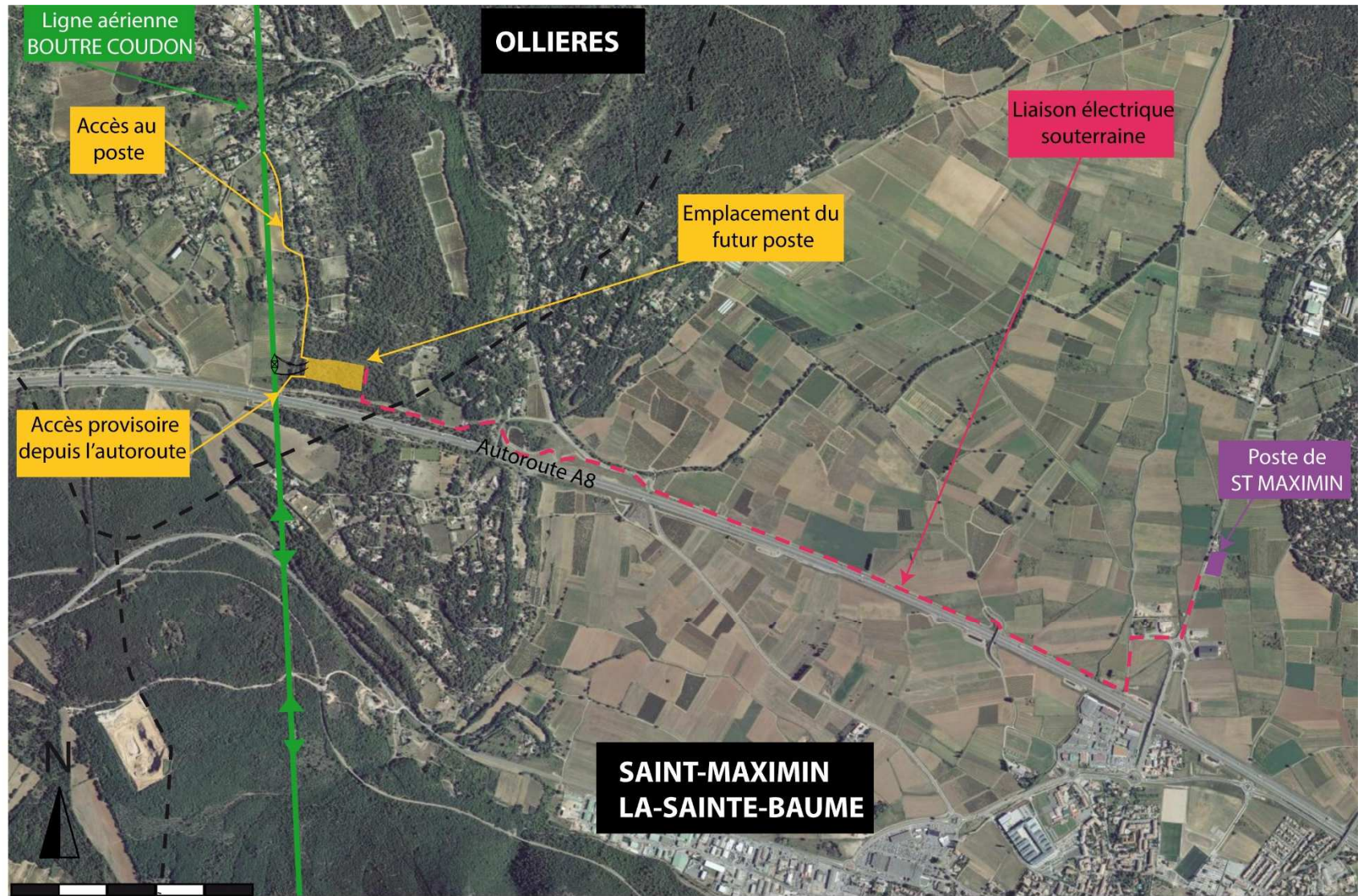
Installations existantes

-  Ligne aérienne Boutre-Coudon
-  Poste de Saint-Maximin

Installations projetées

Poste, raccordement aérien et liaison électrique souterraine

-  Emplacement du poste
-  Accès au poste
-  Nouveau support et son raccordement au poste
-  Tracé de la liaison souterraine



0 1000 m

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Ollières** pour le poste, le raccordement aérien et une partie de la liaison souterraine et **Saint-Maximin-la-Sainte-Baume** pour la liaison souterraine.

N° Département : 83 (VAR)

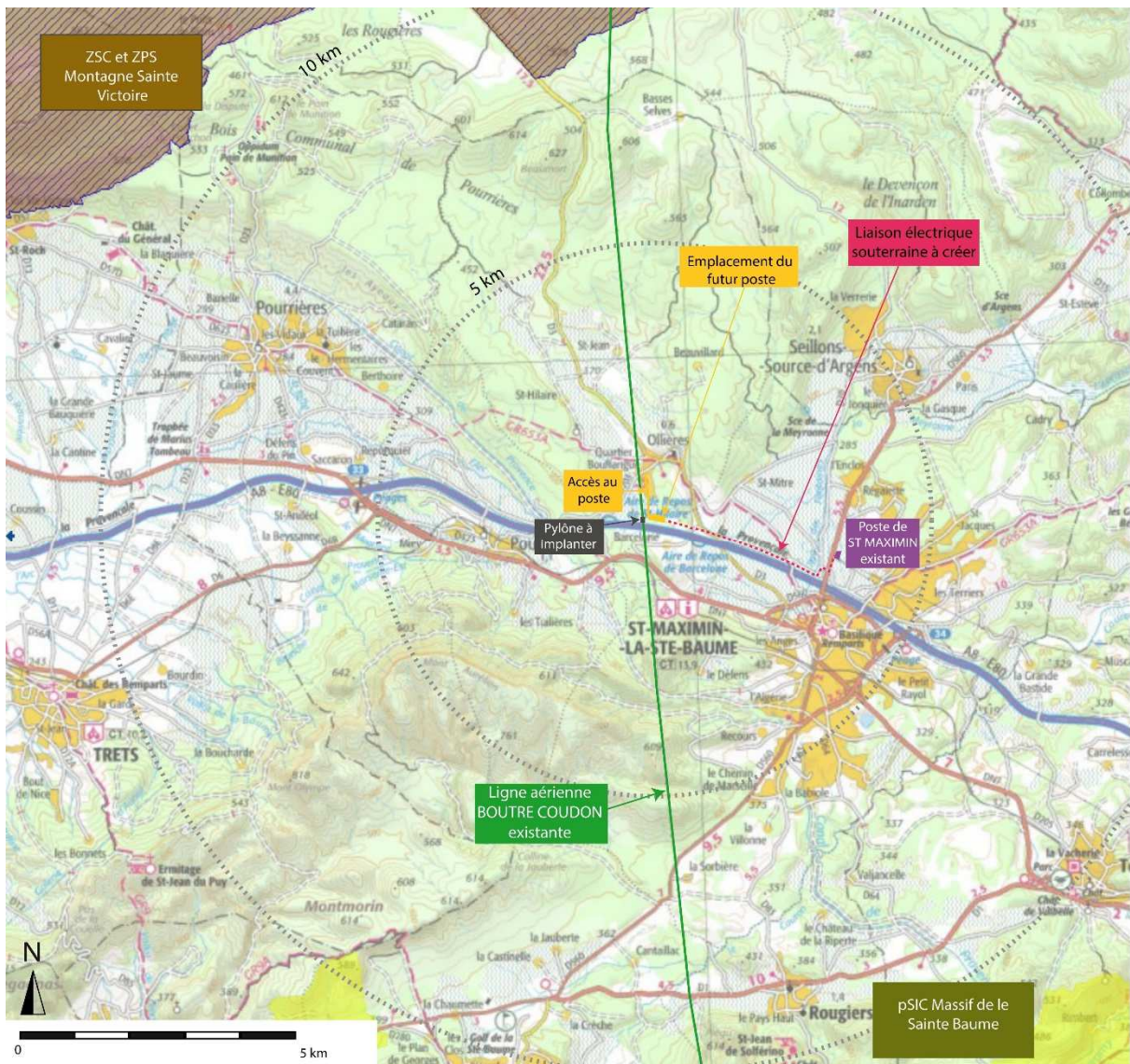
Lieu-dit : Fabron pour le poste et son raccordement aérien. Les Hauts de Barcelone et la route communale longeant l'autoroute A8 pour la liaison souterraine.

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A 8,5 km du site ZSC FR9301605 et ZPS FR9310067 Montagne Sainte Victoire.

A 9 km du site n° pSIC FR9301606 massif de La Sainte Baume.

Emplacement du projet par rapport aux sites Natura 2000



c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Poste électrique (carte ci-dessous)

- Emprise au sol **permanente** du poste électrique : 2 hectares

Raccordement aérien (carte ci-dessous)

- Emprise **permanente** du nouveau pylône électrique : 50 m²

- Emprise temporaire de la plateforme d'assemblage du support : 1800 m².

Liaison souterraine (carte p4)

- Longueur **permanente** de la liaison souterraine (**mais ouvrage en sous-sol**, donc invisible) : 4,1 km.

- Emprise **temporaire** du chantier de liaison souterraine : le chantier avance environ en moyenne de 100 à 300 mètres par semaine.

Aménagements connexes :

Pour l'accès au poste électrique, la piste et le chemin qui desservent actuellement les parcelles environnantes seront élargis pour passer de 4m à 6m sur 900 m. Les 200 derniers m de piste seront rendus carrossables, mais il ne sera pas créé de nouvelle piste.

Cette piste sera élargie à son arrivée au poste afin de permettre le retournement des camions de pompiers.

Cette piste est pérenne, elle est celle qui desservira le poste une fois les travaux terminés.

Pour le transport du transformateur, il sera peut-être nécessaire de créer un accès depuis l'autoroute : bretelle provisoire, puis 200 m jusqu'au poste.

Pour la prévention du risque incendie, un débroussaillage sélectif et alvéolaire sera réalisé sur une largeur de 50 m autour du poste.

— Ligne aérienne Boutre - Coudon □ Pylône à implanter □ Futur poste électrique — Accès



d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

Les travaux auront lieu de jour.

La durée du chantier est estimée à 2 ans avec un début des travaux prévu à l'automne 2018.

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

En phase normale d'exploitation, la présence d'un poste électrique ne pollue ni le sol, ni les eaux. Le risque d'écoulement d'huile du transformateur fait l'objet de mesures spécifiques (réalisation d'une fosse déportée étanche notamment).

La plateforme du poste est gravillonnée afin de maintenir la perméabilité du sol et limiter la création de zones imperméabilisées.

De plus, un bassin tampon destiné à la récupération temporaire des eaux pluviales est construit au sein du poste. Il permet de ne pas perturber l'écoulement naturel du site.

En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques sont réalisées plusieurs fois par an.

Un poste électrique ne consomme pas d'eau et ne génère pas d'effluent. En marche normale, il ne génère pas non plus de déchets.

En phase exploitation, la liaison souterraine ne nécessite qu'une visite annuelle pour vérifier que dans la bande de servitude de 5 m de large il n'y a pas de construction ou de pousse d'arbre à racines profondes. Elle ne génère aucun effluent.

f. **Budget**

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 13 millions d'euros aux conditions économiques 2017.

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

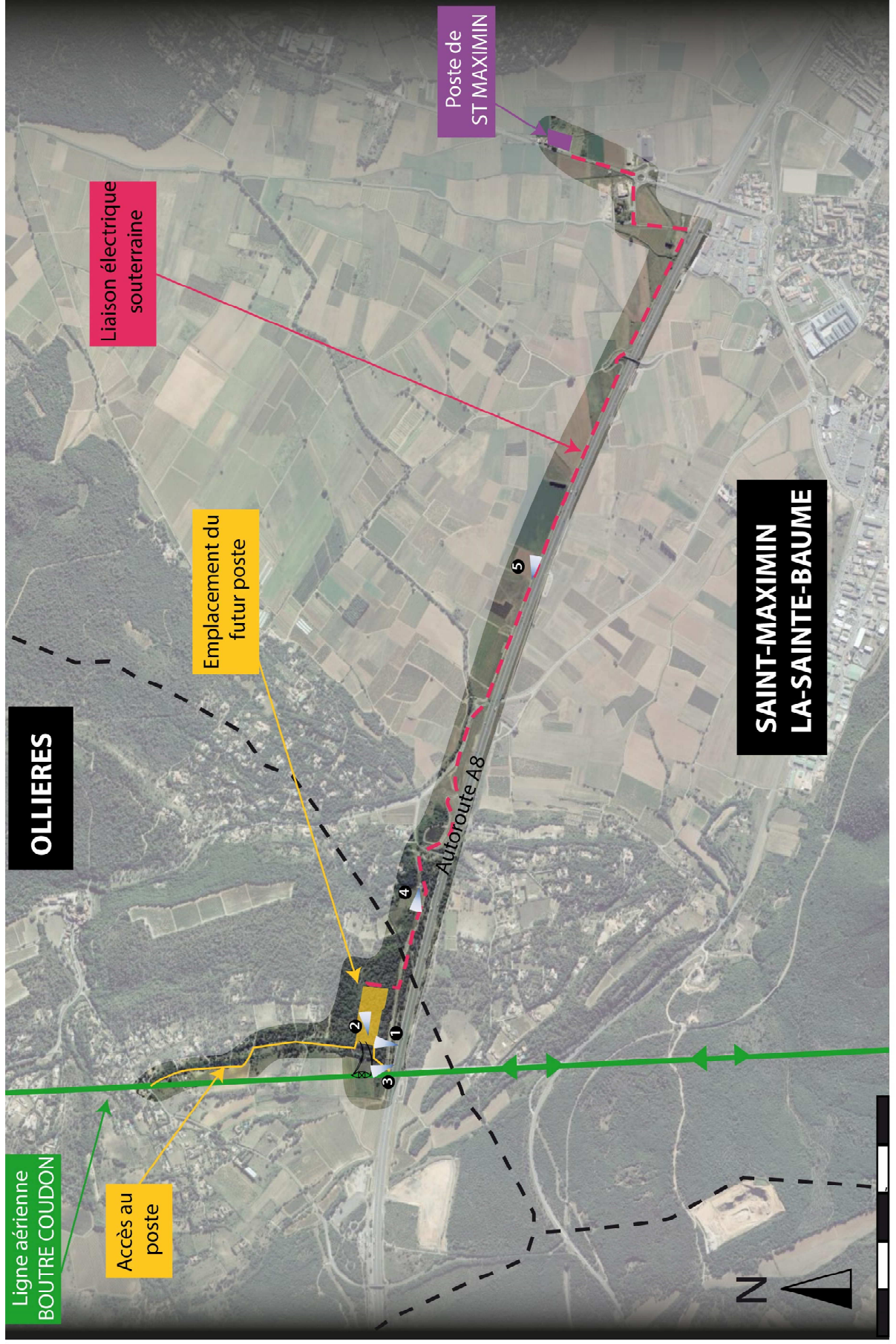
- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation : Utilisation des chemins existants.
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations : Temporaire pendant le chantier.

- Pollutions possibles. Risque maîtrisé grâce à la fosse déportée étanche pour l'huile du transformateur.
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation. A proximité de la zone de chantier, certaines stations de plantes seront balisées (Gagée des prés, gagée de Lacaïta, mauve bisannuelle).

- Bruits : Temporaire pendant le chantier. La réglementation relative au bruit des engins et aux seuils d'émergence sera respectée.
- Autres incidences

La zone d'influence du projet est donc limitée à la zone d'implantation du poste et de ses accès, au pourtour débroussaillé, et aux abords de la liaison souterraine le temps du chantier.

Zone d'influence du projet



0 1000 m

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

La zone d'influence du projet ne bénéficie d'aucune des protections ci-dessus.

USAGES :

- Aucun pour l'emplacement du poste.
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

- Agriculture pour l'emplacement du support électrique sur 50 m² (en friche actuellement). Les parcelles situées le long de la route accueillant la liaison souterraine seront proches de l'emprise chantier.
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

- Construite, non naturelle : chemins, routes et leurs abords immédiats, pour la liaison souterraine.
- Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Voir la localisation des prises de vues sur la carte p8.



Photo 1 : Emplacement du poste électrique.



Photo 2 : Boisement mixte de Pin d'Alep et Chêne Pubescent.



Photo 3 : Matorral à Juniperus Communis (zone évitée par le projet).



Photo 4 : Pelouses calcicoles (zone évitée par la liaison souterraine qui passera dans la piste existante à gauche).



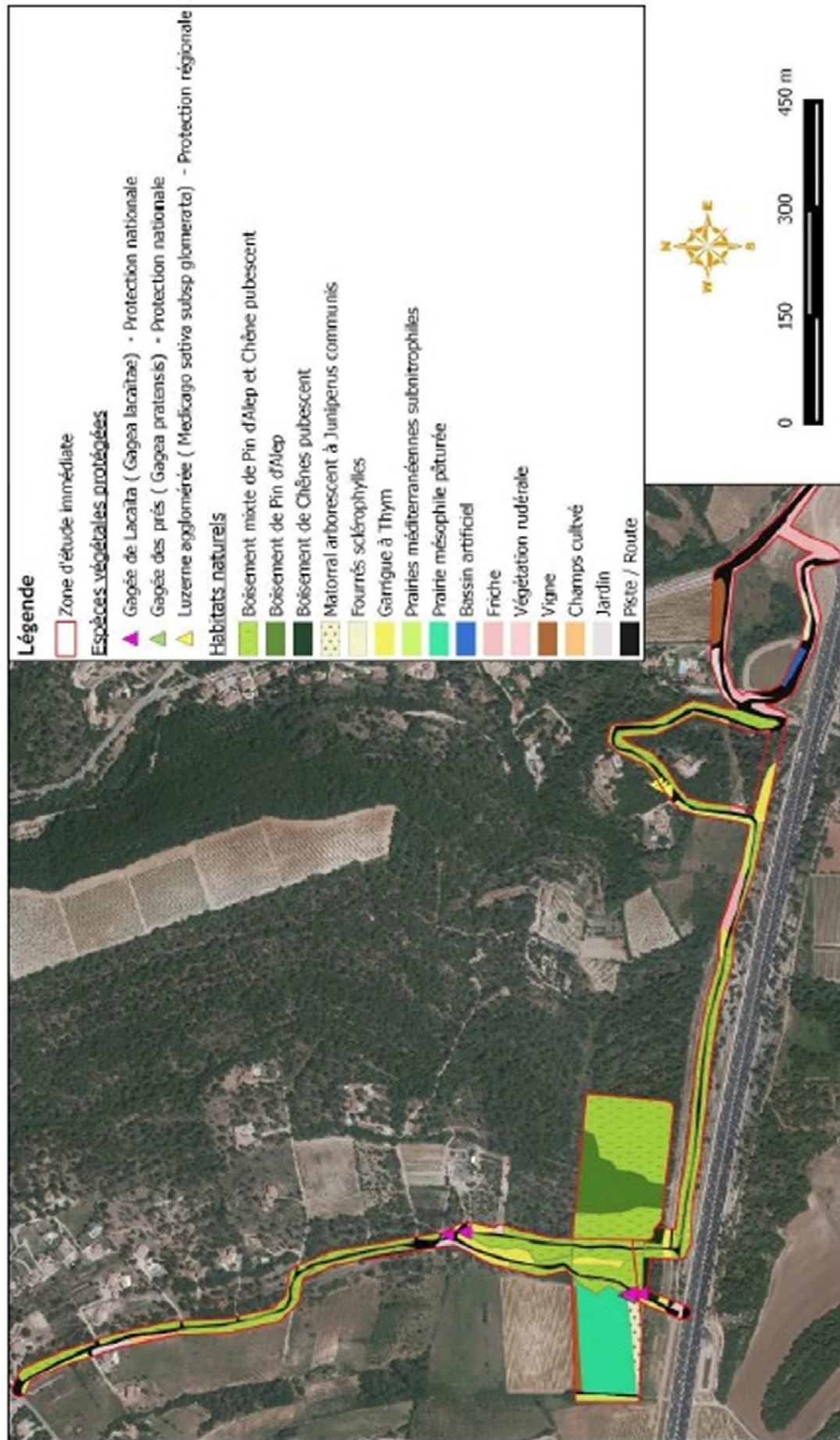
Photo 5 : Route longeant l'autoroute A8 et suivi par la liaison souterraine.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

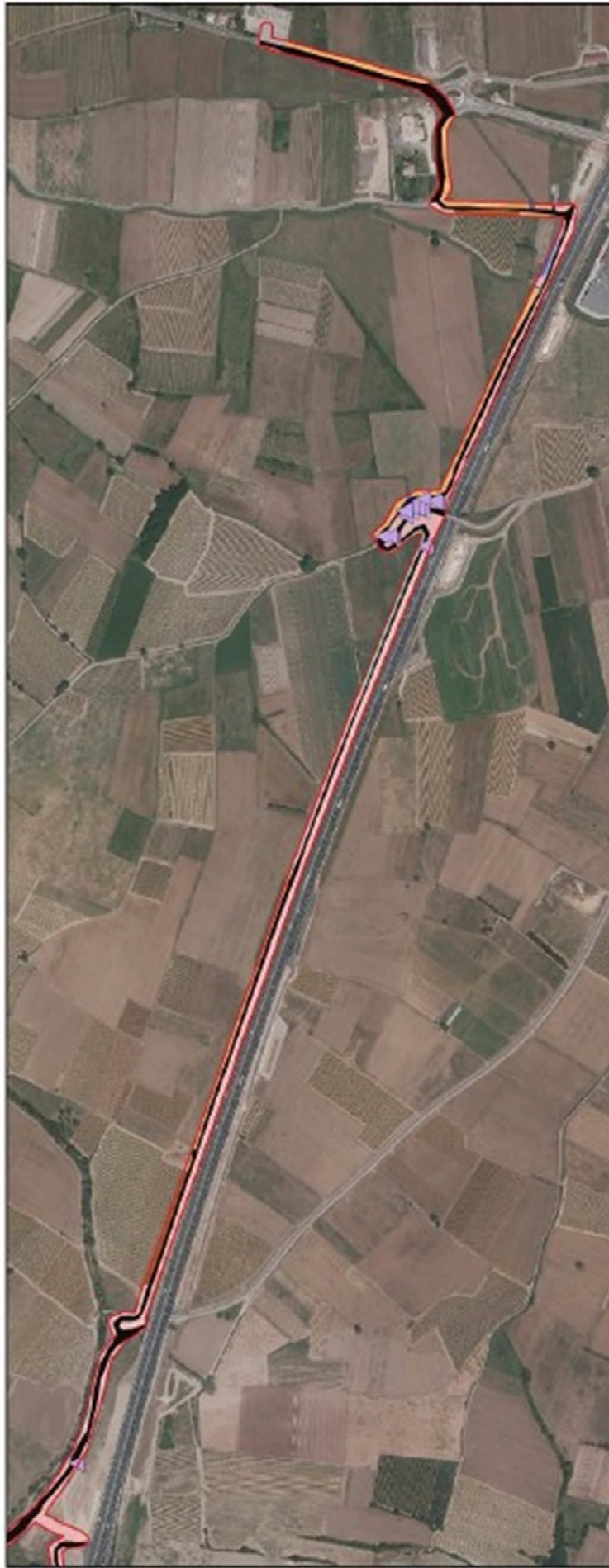
TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X (en bordure du projet) X (en bordure du projet)	Les végétations herbacées et arbustives sèches représentent 30% de la surface de la zone d'étude immédiate ¹ du projet.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X (emplacement du poste) X (emplacement du poste)	Les boisements représentent 33% de la surface de la zone d'étude immédiate du projet.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X (en bordure du tracé de la liaison souterraine et de l'emprise du chantier).	Les végétations aquatiques et humides représentent 1,9% de la surface la zone d'étude immédiate du projet. Elles sont à proximité mais seront évitées par le projet.
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Espace agricole	X (en bordure du projet)	La plaine agricole représente 10% de la surface de la zone d'étude immédiate du projet.
	Espace anthropisé	X (emprise de la liaison souterraine)	Les pistes et routes représentent 25% de la surface de la zone d'étude immédiate du projet.

¹ La zone d'étude immédiate correspond à la zone autour du projet et définie sur les cartes pages 14 et 15.

Habitats naturels et flore protégée



Habitats naturels et flore protégée



Légende

Zone d'étude immédiate

Espèces végétales protégées

▲ Mauve bisannuelle (*Alcea biennis*) - Protection régionale

Habitats naturels

- Prairie humide eutrophe
- Canal x ripisylve à Frênes
- Fossé
- Friche
- Végétation rudérale
- Vigne
- Champs cultivé
- Zone anthropisée
- Piste / Route

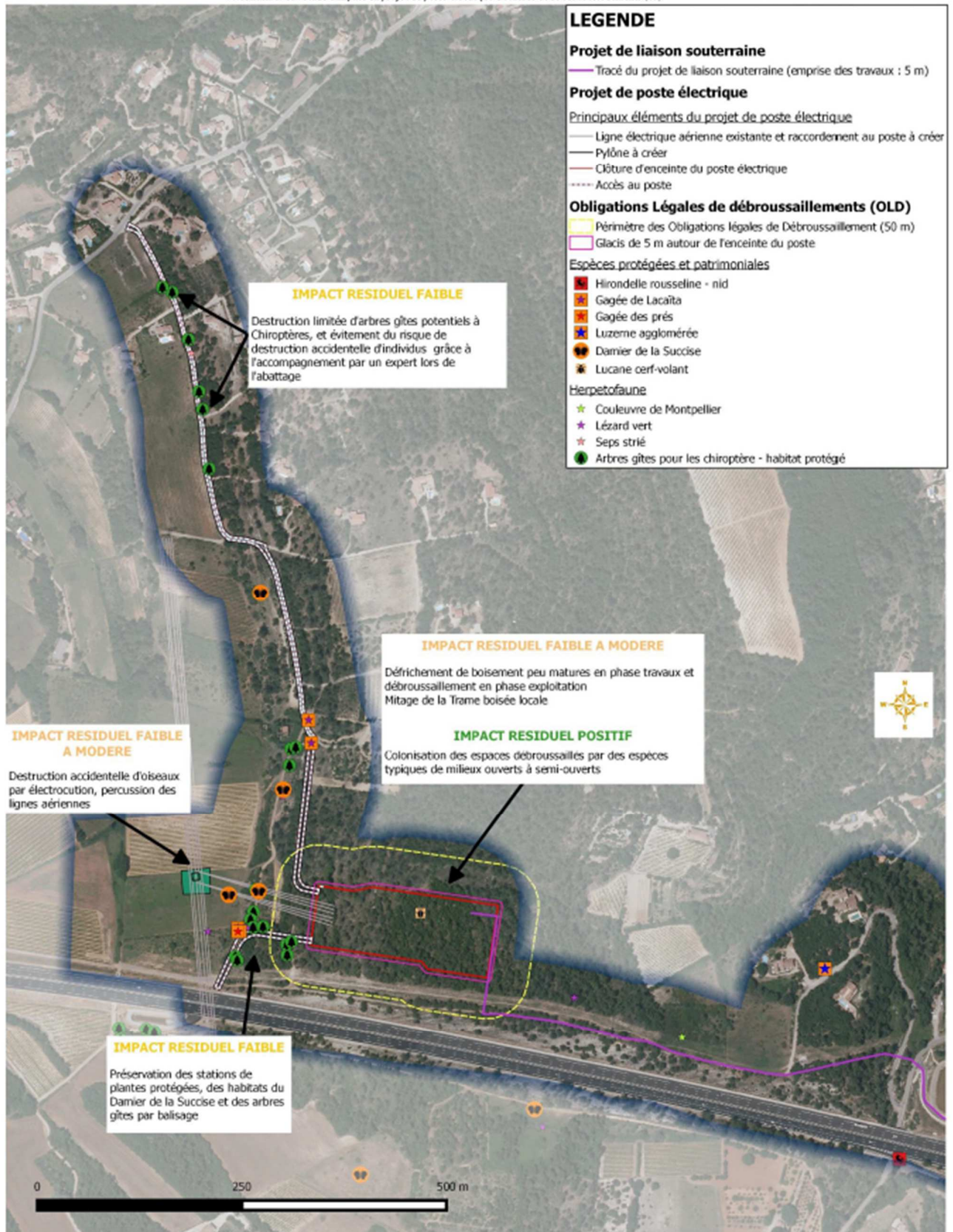


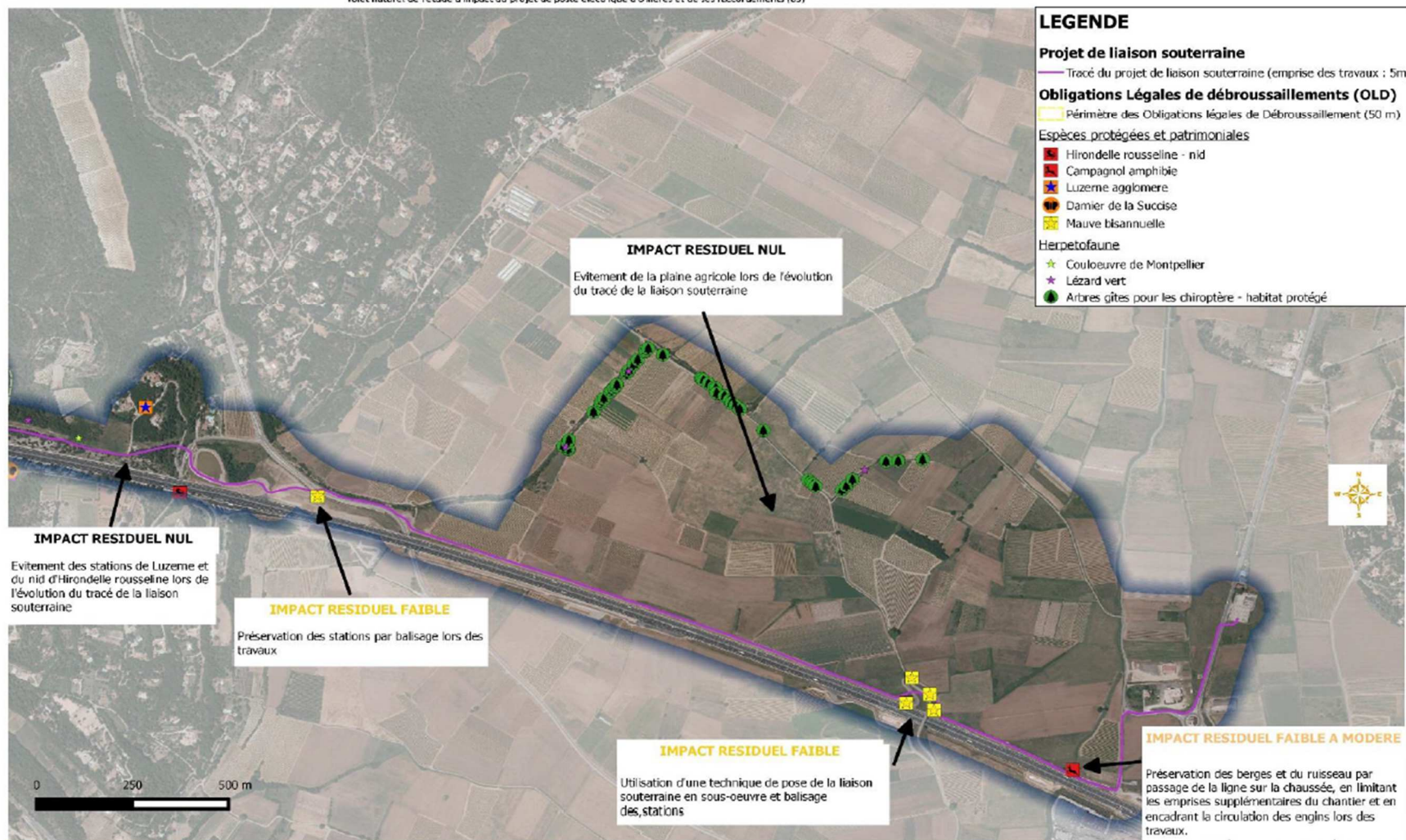
0 150 300 450 m



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Crapaud commun, Rainette méridionale, Grenouille verte.	Potentielle	L'enjeu au sein de l'aire d'étude est jugé faible. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
	Seps strié, Lézard vert, lézard des murailles, couleuvre de Montpellier.	Présente	L'enjeu au sein de l'aire d'étude est faible et l'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
Crustacés			
Insectes	Lucane cerf-volant	Présence de traces	Enjeu local faible à modéré. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible à modéré.
	Damier de la Succise	Présente	Enjeu local modéré. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chiroptères	Potentielle (arbres gîtes)	Enjeu local faible à modéré. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
	Ecureuil roux, hérisson d'Europe	Potentielle	Enjeu local faible. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
	Campagnol amphibie	Présente	Enjeu local fort. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible à modéré.
Oiseaux	Rouge queue à front blanc, Tourterelle des bois.	Potentielle	Enjeu local modéré. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible à modéré.
	Outarde Canepetière	Présente	Enjeu local très fort dans la plaine agricole. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement de la plaine en restant sous route le long de l'autoroute sera nul.
	Hirondelle Rousseline, Circaète Jean-le-Blanc	Présente	Enjeu local modéré à fort. L'effet résiduel après mise en place des mesures d'évitement sera faible.
Plantes	Gagée des près, Gagée de Lacaïta	Présente	Enjeu local modéré. Le tracé du projet est modifié pour éviter les stations. L'effet résiduel sera donc faible.
	Mauve bisannuelle	Présente	Enjeu local faible. L'effet résiduel, après balisage et éviction des stations, sera faible.
	Luzerne agglomérée	Présente	Enjeu local modéré. L'adaptation du projet a permis d'éviter ces stations. L'effet résiduel sera nul.
Poissons			





4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le seul habitat d'intérêt communautaire présent à proximité du projet est le Matorral à *Juniperus communis* (voir carte page 14). Cet habitat sera évité par le projet. L'impact sur cet habitat sera donc nul.

Au regard de l'éloignement du projet d'Ollières par rapport aux périmètres Natura 2000, il ne semble pas y avoir d'effets dommageables sur les habitats des sites Natura 2000 de la Montagne Sainte Victoire (à 8,5km) et de la Sainte Baume à 9 km.

Destruction ou perturbation d'espèces :

Grâce au choix de l'emplacement du poste électrique, des accès et du tracé de la liaison souterraine ayant le moindre impact, et suite à l'application des différentes mesures de réduction des effets dommageables, la réalisation du projet ne sera pas susceptible d'entraîner la destruction d'espèces figurants aux Formulaires Standards des Données des deux sites Natura 2000.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Le défrichement de 2 ha de boisements mixtes peu matures n'est pas de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques des populations fréquentant le secteur.

L'adaptation de la date des travaux évite par ailleurs toute destruction de nids ou de couvées. La limitation des emprises supplémentaires en phase travaux ainsi que la définition d'un plan de circulation des engins lors de cette même phase couplées au balisage des stations de plantes protégées, d'habitats d'espèces remarquables et des arbres gîtes à Chiroptères permet de réduire le risque de destruction d'habitats d'espèces supplémentaires.

Le mode opératoire de pose de la liaison souterraine sera adapté dans les zones sensibles (évitement du ruisseau des Fontaines accueillant le Campagnol amphibie en restant dans la chaussée ; balisage de la Mauve bisannuelle dans le talus colonisé) afin que l'impact des travaux soit le plus faible possible, voire nul.

La réalisation du projet ne perturbera pas d'espèces figurant aux Formulaires Standards des Données des deux sites Natura 2000.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Au regard de la faiblesse voire de l'absence d'atteinte résiduelle sur les différents compartiments évalués, le projet de poste électrique et ses accès, de raccordement aérien et de liaison souterraine a une incidence non notable sur les sites d'intérêts communautaires dont le plus proche est à 8,5 km.

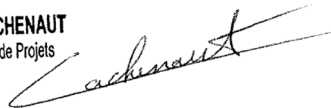
Ce projet ne devrait pas porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ces sites.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Marseille

Signature :

Pierre CACHENAUT
Manager de Projets



Le (date) : 29 mai 2017